

**PROCES VERBAL
DE LA FORMATION DE JUGEMENT
EN DATE DU 24 janvier 2018**



AFFAIRE CONCERNANT :

Monsieur MANON PETOIN
Domiciliée 23 rue Jena Monnet, APP.104, 59100 Roubaix
Elève ingénieur à l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles à Roubaix

La séance a débuté à 14h00 au Siège de l'ENSAIT.

Les membres présents, dont les noms suivent :

Vladan KONCAR, professeur des universités, président de la section
Christine CAMPAGNE, professeur des universités,
Xuyuan TAO, maître de conférences
Jean Pierre BAJART, professeur et représentant des autres enseignants

Gwladys KERVELLA, élève ingénieur
Pierre PARANT, élève ingénieur
Clara VOISIN, élève ingénieur
Mathilde LOISON, élève ingénieur

ont siégé en formation de jugement en présence de Mme DEBISSCHOP Sarah, secrétaire de la section disciplinaire, dont la mission consiste exclusivement à tenir le procès-verbal.

L'intéressée, dûment convoquée, est présente.

Le Président rappelle les éléments qui ont amené à la tenue de la présente séance de jugement, à savoir la saisine de la section disciplinaire par le Directeur de l'ENSAIT par courrier du 24 novembre 2017 du cas de Madame PETOIN Manon pour des propos pouvant être ressentis comme injurieux écrits sur un livrable à destinations de deux enseignants-chercheurs

Le Président indique avoir désigné les membres de la commission d'instruction qui s'est réunie le 15 janvier 2018.

Le président fait lecture du rapport d'instruction.

Statuant au scrutin secret, la section disciplinaire :

- constate la matérialité des faits ;
- prononce à l'égard de Madame PETOIN, un blâme ;
- décide que la présente décision est immédiatement exécutoire nonobstant appel ;
- décide l'affichage de cette sanction, sans mention de l'identité et de la date de naissance de l'intéressé, dans les locaux de l'ENSAIT.

Fait à Roubaix, le 24 janvier 2018

Le Président de la section disciplinaire
Vladan KONCAR



La secrétaire
Sarah DEBISSCHOP

